



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 12.07.2025
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 02.07.2025

N°2394

Entrée le 01.07.2025

Chambre des Députés

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 1 juillet 2025

Objet : Question parlementaire n° 2394 du 2 juin 2025 de Madame la Députée Nathalie Morgenthaler concernant « Protection des mineurs et lutte contre la pédocriminalité ».

Madame la Ministre,

En date du 2 juin 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au samedi 12 juillet 2025 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue